Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 14 décembre 2021, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Monsieur le conseiller Alain Fontaine
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
Madame la conseillère Gabrielle Garand
Madame la conseillère Émilie St-Onge
Madame la conseillère Sylvie Messier

Est absente: Madame la conseillère Nancy Pouliot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
Martin Lelièvre, directeur général

Le maire ouvre la séance à 20 h 10.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 14 décembre 2021, 20 h

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2.1 Adoption du budget pour l'année 2022

2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-12-330 **<u>Approbation de l'ordre du jour</u>**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

21-12-331 **Adoption du budget pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT la présentation du budget pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que présenté, le budget de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, au montant de 15 571 315 $, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'un document explicatif du budget soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

21-12-332 **Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024**

CONSIDÉRANT la présentation du Programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que présenté, le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'un document explicatif du Programme triennal des immobilisations soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

15 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période de questions. La période de questions débute à 20 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-12-333 **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 58.

(S) Christian Marin	*(S) Manon Thériault*
M. Christian Marin, maire	Me Manon Thériault, greffière

Saint-Philippe

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 21-12-331

Prévisions budgétaires
Résultats détaillés
Exercice se terminant le 31 décembre 2022

Budget	2022
Revenus	
Taxes foncières	9 748 977 $
Tarifications et taxes de répartitions locales	1 803 220 $
Compensations tenant lieu de taxes	143 748 $
Transferts	738 002 $
Services rendus	1 216 868 $
Imposition de droits	1 790 500 $
Intérêts	130 000 $
Autres revenus	- $
Total des revenus	15 571 315 $

Budget	2022
Dépenses	
Administration générale	4 023 660 $
Sécurité publique	3 183 141 $
Transport et réseau routier	2 623 348 $
Hygiène du milieu	1 586 178 $
Urbanisme et mise en valeur du territoire	518 880 $
Loisir, culture et vie communautaire	1 914 765 $
Frais de financement	458 363 $
Remboursement de la dette	1 004 000 $
Affectations	258 980 $
Total des dépenses	15 571 315 $

VILLE DE SAINT-PHILIPPE
PTI 2022-2023-2024
Séance du 14 décembre 2021

			Coûts			
No. projet	**Nature du projet**	**Titre**	**2022**	**2023**	**2024**	**TOTAL 2022-2023-2024**
ST21-027	Bâtiments	REG-439 CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL	6 500 000 $	7 000 000 $	0 $	13 500 000 $
ST21-028	Bâtiments	CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE	500 000 $	2 500 000 $	0 $	3 000 000 $
ST21-029	Bâtiments	CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE	0 $	0 $	900 000 $	900 000 $
LOI22-010	Bâtiments	AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE	250 000 $	1 550 000 $	1 550 000 $	3 350 000 $
ST22-018	Bâtiments	FENÊTRES COMPLEXE ÉLODIE-P.-BABIN	0 $	100 000 $	0 $	100 000 $
	Total Bâtiments		**7 250 000 $**	**11 150 000 $**	**2 450 000 $**	**20 850 000 $**
ST21-030	Équipements	PLAN SIGNALÉTIQUE	400 000 $	400 000 $	0 $	800 000 $
TP21-073	Équipements	ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE, D'UN CHARGEUR ET D'UN BALAI	650 000 $	0 $	0 $	650 000 $
TP22-004	Équipements	ACHAT D'UNE ROULOTTE	55 000 $	0 $	0 $	55 000 $
TP22-005	Équipements	REMPLACEMENT DU VÉHICULE 12-1 - AGENT TECHNIQUE	50 000 $	0 $	0 $	50 000 $
TP22-006	Équipements	REMPLACEMENT DU VÉHICULE 12-06 - CAMION PARCS	0 $	70 000 $	0 $	70 000 $
TP22-007	Équipements	ÉQUIPEMENTS GARAGE MUNICIPAL	0 $	0 $	140 000 $	140 000 $
TP22-008	Équipements	REMPLACEMENT DU VÉHICULE 12-02 - CAMION CUBE AQUEDUC	0 $	0 $	270 000 $	270 000 $
LOI22-009	Équipements	TECHNOLOGIE RFID ET PORTIQUE ANTIVOL	32 500 $	0 $	0 $	32 500 $
LOI22-013	Équipements	ACQUISITION TRACTEUR POUR ENTRETIEN TERRAIN	35 000 $	0 $	0 $	35 000 $
LOI22-014	Équipements	ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR ÉVÈNEMENTS	0 $	10 000 $	0 $	10 000 $
LOI22-016	Équipements	ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE RANGEMENT	12 000 $	0 $	0 $	12 000 $
	Total Équipements		**1 234 500 $**	**480 000 $**	**410 000 $**	**2 124 500 $**
ST21-018	Infrastructures	VOIE DE CONTOURNEMENT - SECTEUR CENTRAL	350 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	2 350 000 $
ST21-020	Infrastructures	RÉFECTION DE RUES - BERNARD, LUCIEN, DENEAULT	1 000 000 $	2 800 000 $	0 $	3 800 000 $
ST21-021	Infrastructures	RÉFECTION DE RUES - SECTEUR RURAL	1 000 000 $	500 000 $	500 000 $	2 000 000 $
ST21-022	Infrastructures	RÉFECTION PAVAGE ENTRÉES D'EAU - SECTEUR DE REQUALIFICATION	400 000 $	400 000 $	400 000 $	1 200 000 $
ST21-026	Infrastructures	RECONSTRUCTION DE L'EX-PONT DUPUIS (PISTE CYCLABLE)	0 $	0 $	400 000 $	400 000 $
ST21-038	Infrastructures	STABILISATION DES BERGES - RANG SAINT-ANDRÉ - ENTRE LE #116 ET LA LIMITE MUNICIPALE (4 KM)	0 $	0 $	600 000 $	600 000 $
ST21-043	Infrastructures	ÉCLAIRAGE DES RUES	0 $	0 $	500 000 $	500 000 $
ST21-045	Infrastructures	ACQUISITION DE TERRAINS - SECTEUR CENTRAL	0 $	500 000 $	500 000 $	1 000 000 $
ST21-046	Infrastructures	AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE	0 $	0 $	100 000 $	100 000 $
ST21-047	Infrastructures	VIDANGE DE BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS	0 $	895 000 $	0 $	895 000 $
ST21-064	Infrastructures	PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SAINT-JOSEPH NORD, ROUILLIER, GERMAINE ET GILLES		0 $	1 500 000 $	1 500 000 $
ST21-077	Infrastructures	FOSSÉS ENTRÉE DE VILLE / CHEMIN SANGUINET	250 000 $	0 $	0 $	250 000 $
ST21-082	Infrastructures	RÉFECTION RUE FRANCE	500 000 $	0 $	0 $	500 000 $
ST21-083	Infrastructures	CONDUITE PLUVIALE RUE GEORGES-HENRI	300 000 $	0 $	0 $	300 000 $
ST22-003	Infrastructures	NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET TRAVAUX CONNEXES	12 500 000 $	17 200 000 $	5 650 000 $	35 350 000 $
ST22-019	Infrastructures	STATIONNEMENT COMPLEXE ÉLODIE-P.-BABIN	0 $	0 $	475 000 $	475 000 $
ST22-020	Infrastructures	TROTTOIRS GEORGES-HENRI ET RUE MARTIN	100 000 $	0 $	0 $	100 000 $
	Total Infrastructures		**16 400 000 $**	**23 295 000 $**	**11 625 000 $**	**51 320 000 $**
ST21-024	Parcs	REG-432 BOUCLAGE PISTE CYCLABLE- PARC LINÉAIRE ÉDOUARD VII - REG. 432	500 000 $	2 000 000 $	1 500 000 $	4 000 000 $
ST21-032	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC GÉRARD-LAFRAMBOISE	580 000 $	1 933 000 $	3 700 000 $	6 213 000 $
ST21-067	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC DES AUBÉPINES	950 000 $	0 $	0 $	950 000 $
ST21-069	Parcs	RÉAMÉNAGEMENT PARC RAOUL LAVALLÉE	0 $	0 $	300 000 $	300 000 $
ST21-070	Parcs	AMÉNAGEMENT PARC HERVÉ PERRIER	0 $	0 $	385 000 $	385 000 $
TP21-075	Parcs	ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE	200 000 $	0 $	0 $	200 000 $
ST21-080	Parcs	PISTE MULTIFONCTIONNELLE - ROUTE ÉDOUARD-VII	350 000 $	100 000 $	100 000 $	550 000 $
LOI22-012	Parcs	AMÉNAGEMENT HALTE-REPOS - PARC LINÉAIRE	0 $	280 800 $	0 $	280 800 $
	Total Parcs		**2 580 000 $**	**4 313 800 $**	**5 985 000 $**	**12 878 800 $**

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 21-12-332